Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen

Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere

Band: 52 (1979)

Heft: 3

Artikel: Deux nouvelles réactions américaines

Autor: Schneider, Fernand-Thiébaut

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-560094

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mitglieder und Abonnenten, welche die Adressänderungen vorgängig mitteilen, sind gebeten, diese Meldungen schriftlich unter Angabe des Buchstabencodes (siehe Adressfeld) der Buchdruckerei E. Schöni, Hauptstrasse 50, 4528 Zuchwil, zukommen zu lassen.

Neueintritte, Austritte, Uebertritte

Hier bleibt der Meldeweg unverändert: Die Sektionen sind verpflichtet, dem Mutationssekretariat monatlich die Mutationsmeldungen zukommen zu lassen, wenn sich Neueintritte, Austritte, Uebertritte in und aus anderen Sektionen, Uebertritte in andere Mitgliederkategorien, Grad- und Einteilungsänderungen, Sistierungen und deren Aufhebung sowie Ausschlüsse ergeben.

Verarbeitete Meldungen werden durch das Mutationssekretariat mit dem Vermerk «Erledigt» versehen und den Sektionen wiederum zugestellt.

Reglement des PIONIER

Die neue Organisation der Redaktion bedingte eine gründliche Ueberarbeitung des bestehenden Reglementes. Der Augenblick wurde zugleich dazu benützt, das Reglement übersichtlicher zu gliedern. Im ersten Kapitel werden Titel, Herausgeber, Zielsetzung und Inhalt des PIONIER behandelt. Die gleichen Punkte sind auch im separaten «Leitfaden der Redaktion» wieder zu finden.

Redaktionsstatus

Die Redaktion besteht seit einiger Zeit in der Form eines Redaktionsstabes aus einem verantwortlichen Redaktor und drei Regionalredaktoren. Die Verbindungen zu den Sprachregionen und zu den einzelnen Sektionen können dadurch verbessert werden. Zudem können allfällige Personalausfälle besser überbrückt werden.

Die *Verantwortlichkeiten* und *Kompetenzen* innerhalb der Redaktion sind neu geregelt. Erwähnenswert ist, dass die Regionalredaktionen völlig autonom arbeiten.

Die *Korrespondenten* haben eine wichtige Aufgabe: Sie stellen die Bindeglieder zwischen den aktiven und passiven Mitgliedern des Verbandes dar. Wie im neuen Reglement dazu vorgesehen ist, hat zur Ausbildung der Korrespondenten im Januar 1979 bereits ein Ausbildungskurs stattgefunden.

Das *Redaktionsgeheimnis* muss gewahrt werden: Die Redaktion ist dazu verpflichtet — auch gegenüber den Vorständen. Damit erhält die Redaktion jene Handlungsfreiheit, welche nötig ist, um auch kritische Stimmen berücksichtigen zu können.

Im letzten Kapitel des neuen Reglementes sind *Herstellung, Werbung. Entschädigungen* und *Administration* neu geregelt. Das vollständige Reglement kann — zusammen mit dem neuen Pflichtenheft der Redaktion — beim Zentralsekretariat EVU, Dr. W. Aeschlimann, c/o HOWEG, 2540 Grenchen, bezogen werden.

Résumé

phv. Le Comité Central a, lors de ses deux dernières séances, préparé et accepté deux nouveaux règlements. Le nouveau règlement des mutations est entré en vigueur le 1er février 1979 et celui de PIONIER remplacera l'ancien de 1974 dès le 1er mars. La refonte de ces deux documents a été rendue nécessaire étant donné les différents changements intervenus au sein de PIONIER.
Le nouveau réglement technique ainsi qu'une réétude de la protection des données seront l'objet de la prochaine séance.

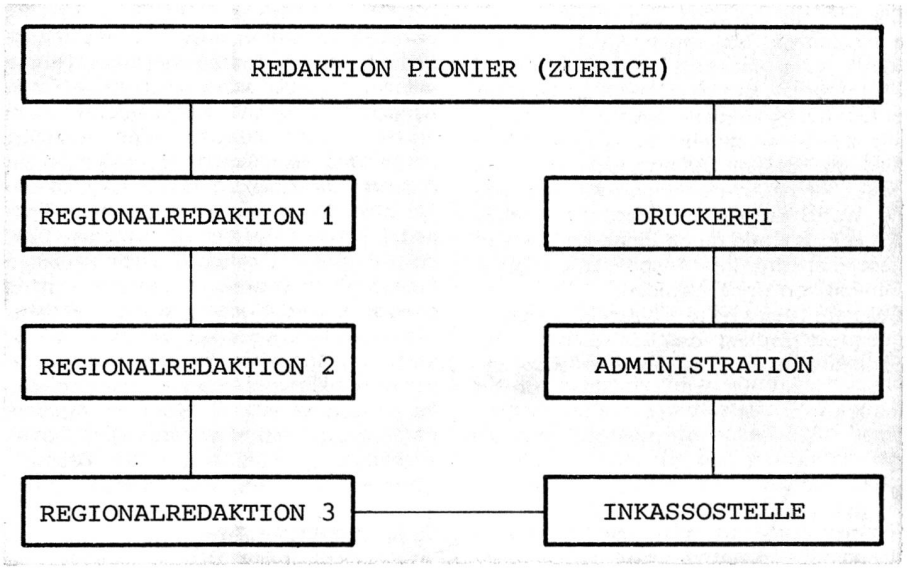

Der PIONIER kann nur in Teamarbeit hergestellt werden: Die Zusammenarbeit zwischen Redaktionsstab, Druckerei, Administration und Inkassostelle wird gross geschrieben. Damit Missverständnisse vermieden werden können — die Produktion einer Nummer geschieht immer unter Zeitdruck — sind alle Arbeitsabläufe in einem Leitfaden der Redaktion festgehalten. Grundlagen dazu bilden das neue Mutationsreglement, das neue Reglement des PIONIER und das neue Pflichtenheft der Redaktion. *(Bild sp)*

Ce n'est qu'en équipe que le PIONIER peut être réalisé. C'est en grandes lettres qu'il faut écrire collaboration entre la rédaction centrale, l'imprimerie et le trésorier. Afin d'éviter des malentendus (la parution du périodique se fait toujours sous la contrainte des délais) les fonctions de chacun sont fixées dans différents documents à savoir: le nouveau règlement de PIONIER, le règlement des mutations et le cahier des charges de PIONIER.

(photo sp)

Informations militaires

Nouvelle Revue de Lausanne:

Deux nouvelles réactions américaines

phv. Selon de bonnes sources il y a 50 000 chars lourds et moyens en Union Soviétique, et sur le front atlantique le rapport de forces des blindés est de 3 à 1 en faveur du Pacte de Varsovie. Les Américains ont estimé nécessaire de renforcer les forces antichars européennes par des avions A-10 spécialement conçus pour la lutte contre les blindés. Ils seront stationnés en Grande-Bretagne et en RFA.

Si les deux Grands se neutralisent par leur force nucléaire, la situation sur le front européen est différente car l'occident du Vieux Continent est sous la menace de fusées et de bombardiers à moyenne portée. C'est pourquoi le président Carter a favorisé la production d'un nouveau missile destiné à rééquilibrer la situation et qui n'entre pas dans le cadre des discussions SALT 2.

Une réplique américaine à la menace des blindés soviétiques

C'est un véritable défi que lance le Pacte de Varsovie à l'Occident atlantique par la multiplication des masses blindées sur le front de contact.
En effet, selon le document de référence de l'Institut d'études stratégiques de Lon-

Sur le front atlantique 21 100 chars du Pacte de Varsovie s'opposent à 7 000 engins de l'Otan. Ci-dessus un T 55 (35 tonnes / soviétique).

dres — «The Military Balance 1978—1979» — publié en automne dernier, environ 50 000 chars lourds et moyens soviétiques existaient à cette date. Et, sur le front atlantique, le rapport des forces s'avérait nettement favorable à l'Est. En effet, sur les secteurs Nord et Centre, environ 21 100 chars adverses (dont 13 650 soviétiques) s'opposaient à seulement 7000 engins de l'OTAN, c'est-à-dire dans un rapport de 3 à 1. Sur la partie sud de la ligne de contact, la supériorité de l'Est est moins écrasante, mais se traduit néanmoins par la présence de 6800 chars de l'Est (dont 2500 russes) face à seulement 4300 des forces atlantiques.

Or, les dotations des armées du Pacte de Varsovie semblent s'être accrues encore et les responsables américains ont estimé que des mesures de renforcement des forces antichars s'imposaient sur l'éventuel champ de bataille européen. Mais deux écoles se manifestent ici. Pour l'une, le meilleur moyen antichars, c'est le char lui-même. L'autre, par contre, se base sur les enseignements de la guerre du Kippour, qui a fait connaître l'exceptionnelle efficacité des armes «anti» modernes de toutes catégories. Elle a trouvé des adeptes, dans l'Air Force américaine, qui ont su faire adopter officiellement la thèse d'une aviation antichars, dont les premiers appareils vont s'installer en Grande-Bretagne. Il s'agit des A-10, spécialement conçus pour la lutte contre les blindés. Une commande de 733 de ces avions a été passée à la société Fairshild qui les construit.

Les caractéristiques de ces nouveaux matériels ont été établies en fonction de l'expérience des campagnes d'Extrême-Orient, au cours desquelles les appareils alors en service dans l'Air Force américaine s'étaient révélés incapables, du fait de leur grande vitesse de vol, d'appuyeur efficacement l'infanterie dans son combat au contact. Or, l'A-10 semble bien apte au soutien de la troupe contre des attaques blindées. Il peut agir à une distance de 4000 kilomètres et emporter jusqu'à 7 tonnes d'armements divers. Sa vitesse est de près de 700 km/h. et son canon de 30 millimètres semble pouvoir tirer 4000 coups à la minute. Déjà est prévue la participation de tels avions à un grand exercice d'hiver, dans la région de Bavière et de Bade-Wurtemberg. Ultérieurement, une centaine de ces appareils sera affectée aux forces atlantiques et elle stationnera en Allemagne fédérale.

C'est là une mesure importante et efficace sur le plan de la défense antichars. Mais les Etats-Unis viennent de décider aussi l'implantation d'un nouveau missile, capable d'atteindre, d'Europe, le territoire soviétique et de rendre ainsi plus efficace la dissuasion nucléaire près du front de contact.

L'installation en Europe, d'un missile américain nouveau

Les Etats-Unis sont à même, avec leurs forces nucléaires stratégiques, d'atteindre le territoire soviétique. On a d'ailleurs toujours admis que la capacité de chacun des deux Grands de menaces, de son sol, l'autre surpuissance, constituait une constante neutralisation réciproque. Mais sur le front européen il n'existe pas une telle égalité. Car ici l'Union soviétique est à même d'agir sur l'ensemble de l'Europe atlantique, avec ses moyens stratégiques. D'où une situation particulièrement défavorable, non seulement pour les territoires concernés, mais aussi pour les forces alliées y stationnant.

Or, un renforcement continu des Soviétiques se produit dans la «zone grise», c'est-à-dire dans le secteur des armes ni simplement tactiques, ni intercontinentales. Ainsi est né ici un déséquilibre des forces après le déploiement, par l'Est, du missile SS-20, de moyenne portée, soit entre 3500 et 4000 kilomètres, et celui du Backfire, bombardier russe à moyen rayon d'action. Les alliés européens ont maintes fois attiré l'attention des Etats-Unis sur ces faits, notamment lors de la réunion récente à la Guadeloupe. Car il s'agit là d'armes en principe incapables d'atteindre le sol américain et donc exclues des conversations SALT.

Dans ces conditions, cette nouvelle possibilité des Soviétiques, sans contrepartie occidentale, a été très critiquées et le Sénat américain ne ratifierait pas, semble-t-il, l'éventuel accord SALT 2, s'il n'était précédé à un rééquilibrage des forces de la «zone grise», réclamé avec insistance par le général Haig, mais aussi avec vigueur par le ministre de la Défense de l'Allemagne fédérale.

Compte tenu de ces faits, le président Carter tente de trouver une solution au problème posé. Il a donc favorisé la production d'un nouveau missile. Il a consenti un crédit de 350 millions de dollars pour une amélioration de la fusée Pershing, déjà implantée en Europe, mais dont la portée n'est encore que de 750 kilomètres. Le Pershing 2, par contre, doit atteindre une distance de plus de 900 kilomètres. En outre, sont envisagés des missiles de croisière lancés de terre ou de la surface de la mer.

Dans l'immédiat, ces prévisions seront critiquées à l'Est. Mais, de toute manière, il s'agit d'engins non concernés par SALT 2, pas plus d'ailleurs que le SS-20 et le Backfire qui, à vrai dire, deviendrait stratégique, donc tomberait sous la réglementation de SALT 2, s'il était ravitaillé en vol. Il est, par contre, certain que l'URSS réclamera la prise en considération, dans les pourparlers ultérieurs, des forces nucléaires de la France et de la Grande-Bretagne. Mais les autorités françaises maintiennent le principe fondamental de l'indépendance de la défense nucléaire nationale et ne cèderont jamais sur ce point essentiel.

Il est normal que le déséquilibre des forces nucléaires et classiques du front Est-Ouest inquiète les pays atlantiques d'Europe, mais aussi le commandant en chef allié, d'ailleurs démissionnaire. Mais le général Haig, après son départ de l'armée, ne manquera pas d'attirer l'attention de ses compatriotes sur certaines insuffisances occidentales. Même si, comme actuellement, les experts français et atlantiques considèrent une agression soviétique comme toujours possible, certes, sans toutefois l'envisager comme probable dans l'immédiat. Mais ne convient-il pas de se baser sur les «possibilités» de l'ennemi, plutôt que sur ses intentions, toujours susceptibles de changer?

Fernand-Thiébaut Schneider